

ANNEXE 2 : Guide du vétérinaire
Visite Sanitaire Obligatoire Equine 2019- 2020 : OUTILS DE PREVENTION CONTRE
LES MALADIES CONTAGIEUSES ET VECTORIELLES CHEZ LES EQUIDES

PRESENTATION

UNE VISITE SANITAIRE POUR QUOI FAIRE ?

- Permettre un **échange privilégié** entre le détenteur et son vétérinaire sanitaire sur un sujet de santé publique vétérinaire d'importance individuelle et collective.
- Fournir des **recommandations** utiles au détenteur pour la gestion sanitaire de ses animaux.
- **Recueillir des données** épidémiologiques et sociologiques afin de définir les plans d'action collectifs.
- **Renforcer le réseau** des vétérinaires sanitaires.

MODALITES

- Cette visite concerne les détenteurs de **3 équidés et plus**.
- La visite sera réalisée de manière **biennale** par le **vétérinaire sanitaire**.
- La visite est **prise en charge financièrement par l'Etat**.
- **10% des visites** seront tirées au sort pour être **renseignées complètement sur le site de la téléprocédure** afin de faire une exploitation statistique anonyme des réponses.

OBJECTIFS DE LA VISITE

- Faire connaître au détenteur les principales maladies contagieuses et vectorielles et leur mode de transmission.
- Faire connaître au détenteur les principaux moyens de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses ou vectorielles.
- Sensibiliser le détenteur à l'intérêt de la vaccination.

PREPARATION EN AMONT

- S'assurer lors de la prise de rendez-vous que le détenteur **détient bien 3 équidés ou plus**.
- Parmi les visites à réaliser, si le détenteur détient moins de 3 équidés, se rendre sur le site de **téléprocédure** (où est listé l'ensemble des visites à réaliser) pour **indiquer que cette visite est non réalisable** pour le motif « PLUS D'EQUIDES ».
- **Lire attentivement le vademécum** avant de réaliser la visite avec le détenteur (afin de vous approprier le questionnaire et de pouvoir vous servir au mieux de cette visite pour apporter des conseils).
- Contacter le détenteur pour choisir une date de visite, et lui demander de **préparer** pour le jour de la visite son **numéro SIRET ou NUMAGRIT**¹ et son **numéro de lieu de détention** (IFCE/SIRE)². Le prévenir qu'il doit être capable d'identifier le nombre d'équidés vaccinés et contre quelles maladies ces équidés sont vaccinés.

¹ Pour retrouver le numéro de :

SIRET : se référer à la déclaration INSEE réalisée via le centre de formalités des entreprises.

NUMAGRIT : contactez le service de gestion des demandes (assistance.dsa@agriculture.gouv.fr)

² Pour plus d'informations sur la déclaration du lieu de détention : <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/> plus d'informations sur les démarches sanitaires du détenteur : <https://www.ifce.fr/document/guide-des-demarches-du-detenteur-dequide> Document pour déclaration papier : <https://www.ifce.fr/document/formulaire-detenteur-dequide>

Les réponses aux questions **en rouge** seront soumises à analyse statistique anonyme. Ces questions doivent donc être posées telles qu'elles sont rédigées (sans reformulation).

DESCRIPTION

Collecter des informations descriptives sur le détenteur

1/QUEL EST VOTRE TYPE D'ACTIVITE ? (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

AIDE PEDAGOGIQUE : Cochez les réponses données par le détenteur (le prévenir qu'il y a plusieurs réponses possible).

OBJECTIF : Le traitement statistique des données permettra d'avoir un complément d'information sur la répartition des types d'activité selon les détenteurs. Utilité pour une mise à jour de la cartographie des sports équestres et des activités autour du cheval.

2/COMBIEN D'EQUIDES DETENEZ-VOUS ? COMBIEN DE CHEVAUX DETENEZ-VOUS ? COMBIEN DE PONEYS DETENEZ-VOUS ? COMBIEN D'AUTRES EQUIDES DETENEZ-VOUS ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Il est important de recueillir le nombre le plus exact possible.

OBJECTIF : Ces données permettront d'estimer le nombre et la catégorie des équidés présents sur le site. Les analyses permettront d'identifier si certaines catégories d'équidés sont mieux vaccinées que d'autres.

Avant de continuer le reste du questionnaire, lire l'encart « LE SAVIEZ-VOUS ? » et posez la question « la France n'a pas connu d'épizootie de grippe depuis 2015, savez-vous pourquoi ? ». Vous pourrez ensuite donner des éléments de réponse à la question 18.

OBJECTIF 1

Faire connaître au détenteur les principales maladies contagieuses et vectorielles, leur mode de transmission

3/POUVEZ-VOUS CITER DES MALADIES CONTAGIEUSES OU VECTORIELLES ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Expliquez en amont ce qu'est une maladie contagieuse et une maladie vectorielle. Laissez le détenteur répondre et cochez les cases correspondantes (**le détenteur n'a pas à préciser si la maladie est contagieuse ou vectorielle**). Si le détenteur ne connaît aucune maladie, cochez « Je ne sais pas ». Après qu'il ait répondu lui énumérer la liste des principales maladies (Cf fiche à laisser au détenteur à la fin de la visite).

OBJECTIF : Cette question a pour objectif de faire **connaître** au détenteur les **principales maladies** contagieuses et vectorielles et lui laisser la trace écrite des maladies dont on souhaite qu'il ait entendu parler. L'objectif est également d'**identifier les maladies qui intéressent plus particulièrement le détenteur** pour s'appuyer sur ces maladies lors des explications données tout au long de la visite. Cette question pourra également servir à rappeler les maladies classées en danger sanitaire de première et deuxième catégorie et brièvement rappeler les risques liés à ces maladies.

ELEMENTS DE REPONSE :

Maladie contagieuse

Maladie infectieuse d'origine bactérienne, virale ou mycosique, qui se transmet d'un individu à un autre sans vecteur et sans agent intermédiaire .

Maladie vectorielle

Maladie infectieuse inoculée ou déposée par un vecteur vivant. Le vecteur ne provoque pas la maladie mais il est nécessaire à la dispersion de l'infection en transportant l'agent pathogène d'un hôte à un autre (ex : tiques pour la piroplasmose).

Vous trouverez la liste des maladies de première (DS1) et deuxième catégorie (DS2) au lien suivant :

<https://be.anses.fr/sites/default/files/BEP-mg-BE60-art8.pdf>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027831750&categorieLien=id>

Vous trouverez des fiches de description des maladies aux liens suivants :

<https://respe.net/maladie-equine/>

<https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/>

Toutes les maladies infectieuses (causées par des microorganismes pathogènes, tels que les bactéries, les virus, les parasites ou les champignons) **ne sont pas contagieuses**. Le tétanos est une maladie infectieuse grave voire mortelle, mais non contagieuse.

Les changements climatiques modifient la répartition géographique de vecteurs (tels les moustiques impliqués dans la transmission de la peste équine ou encore du virus du West Nile, dangers sanitaires de première catégorie). **L'expansion des maladies à transmission vectorielle** résulte de la mondialisation des échanges de biens, de l'intensification des mouvements de personnes et des changements climatiques.

Quant à la **maladie de Lyme**³, aucun équidé n'a été enregistré avec des signes cliniques décrits dans la bibliographie pour cette maladie. Bien que de nombreux chevaux soient séropositifs et qu'il soit possible d'envisager qu'il existe une forme atténuée de la maladie ou une forme chronique, l'absence d'études scientifiques et de consensus sur le sujet ne permet pas de confirmer qu'un équidé peut contracter cette maladie.

L'introduction d'un équidé contagieux, même porteur sain, dans une écurie, expose au risque de contamination des autres équidés présents ou visitant cette écurie.

A plus grande échelle, l'introduction de **chevaux infectés par d'une maladie contagieuse non présente en France** est susceptible de porter atteinte à la santé animale, la santé publique et de fragiliser le commerce des équidés.

4/IDENTIFIEZ LES SITUATIONS OU IL Y A RISQUE DE TRANSMISSION D'UNE MALADIE (COCHEZ LA CASE VRAI OU FAUX).

AIDE PEDAGOGIQUE : Dans un premier temps, posez les questions en les reformulant si vous le souhaitez. Cochez la case OUI, NON ou JE NE SAIS PAS en fonction des réponses données par le détenteur. Dans un second temps, indiquez les bonnes réponses en faisant apparaître la correction d'une autre couleur par exemple. Précisez pour chaque item le mode de transmission mis en jeu. Lorsque le détenteur a répondu, le vétérinaire citera, pour les questions e, f, h, des maladies concernées par ce mode de transmission en s'appuyant sur le vadémécum et la fiche d'information à destination du

³ Consensus ACVIM j Vet Intern Med 2018, Borrelia burgdorferi Infection and Lyme disease in North American Horses : a consensus statement, T.J. Divers (MM)

détenteur. Vous pouvez prendre les maladies citées par le détenteur à la question 3 et identifier avec lui les modes de transmission de ces maladies.

OBJECTIF : Cette question a pour objectif de faire connaître au détenteur les principaux modes de transmission des maladies et de le **sensibiliser à la possible transmission d'une maladie par un porteur sain**. Un « porteur sain » (c.a.d. animal infecté asymptomatique capable d'excréter le pathogène, ex : gourme sous forme de chondroïdes dans les poches gutturales, rhinopneumonie qui se réactive à la faveur d'un stress, etc.) est capable de contaminer un autre équidé.

ELEMENTS DE REPONSE : Les bonnes réponses sont indiquées dans le tableau. Voir la fiche à destination du détenteur pour un récapitulatif des modes de transmission des principales maladies contagieuses et vectorielles.

QUESTIONS	OUI	NON	Je ne sais pas	Mode de transmission
a. Pouvez- vous transporter le virus de la rhinopneumonie sur vos vêtements ?	X			Contact indirect transmission par des objets inanimés
b. Un cheval contaminé par la grippe éternue à l'extérieur, peut-il contaminer mon cheval qui se trouve à une centaine de mètres ?	X			Contact indirect transmission aéroportée (possible jusqu' à 300m !)
c. Un étalon a fait une artérite virale il y a 10j, Peut-il contaminer les juments lors de la saillie d'aujourd'hui ?	X			Contact direct transmission vénérienne Dans les 15-30j après la phase clinique, transmission possible par voie respiratoire, urine, crottins, sang Par la suite et pour une durée indéterminée, environ 40% des étalons ayant contracté la maladie restent porteurs dans le sperme
d. La bactérie responsable de la gourme est-elle résistante dans l'environnement ?	X			Contact indirect transmission via l'environnement Pendant plusieurs mois si les conditions climatiques sont favorables (chaleur, humidité) attention aussi à la sonde naso-gastrique !
e. Pouvez-vous ramener un virus d'un concours ou d'une autre écurie avec votre van ?	X			Contact indirect transmission par des objets inanimés (pendant quelques heures pour les herpes virus et les virus grippaux)
f. Mon cheval présente une uvéite, il est dans une écurie où des poulinières ont avorté. Peut-il y avoir un lien entre ces avortements et l'uvéite de mon cheval ?	X			Leptospirose : Contact indirect Transmission par de l'eau, la litière ou la nourriture contaminés ou contact transcutanée* avec matière virulentes ou environnement contaminé

* en cas d'effraction de peau ou à travers une peau abîmée suite à une immersion prolongée

QUESTIONS	OUI	NON	Je ne sais pas	Mode de transmission
g. Mon cheval a partagé son abreuvoir avec un autre cheval. Quelques jours plus tard, ce cheval a montré des symptômes de grippe. Mon cheval peut-il avoir été contaminé ?	X			Contact indirect transmission via l'eau (excrétion possible avant l'expression des symptômes grippaux, virus extrêmement contagieux)
h. Mon cheval s'est égratigné sur une clôture, il était à peine éraflé, peut-il attraper une maladie ?	X			Tétanos : Contact indirect transmission via l'environnement Ex : tétanos (Attention n'est pas contagieux)
i. Mon cheval a été piqué par des moustiques et depuis présente de la fièvre et des troubles neurologiques. A-t-il pu être contaminé par la maladie de West-Nile ?	X			Contact indirect transmission par un vecteur (moustique, météo dépendant). Des cas décrits en France depuis les années 2000 en région PACA et Languedoc Roussillon, le cheval est un cul de sac épidémiologique (comme l'homme) et ne peut transmettre le virus. Les oiseaux qui sont les réservoirs principaux.
j. J'introduis un cheval contaminé par l'anémie Infectieuse dans mon écurie, il n'a pas de symptômes, je ne suis pas au courant car je ne lui ai pas fait de test de Coggins. Est-ce que mes équidés, qui ne sont jamais en contact direct avec ce cheval, peuvent être contaminés par l'anémie Infectieuse ?	X			Contact indirect transmission par un vecteur (taons principalement) ou transmission indirecte par des objets inanimés (aiguilles à usage multiple)
k. Une piroplasmose a été détectée pour l'un de mes équidés, présente-t-il un risque pour son voisin de boxe ?		X		Contact indirect transmission par un vecteur (tiques)



Remarque : Un équidé excréteur du virus de la grippe qui éternue peut contaminer jusqu'à 300m de distance un congénère si les vents sont favorables !

OBJECTIF 2

Faire connaître au détenteur les principaux moyens de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses ou vectorielles

Donner en introduction la définition de la biosécurité au détenteur : Les mesures de biosécurité visent à prévenir au maximum l'introduction d'une maladie contagieuse ou vectorielle dans une structure (ex : écurie) et à limiter sa propagation au sein de l'effectif et hors de la structure. La biosécurité comprend les infrastructures, les techniques, les pratiques d'hygiène et présente une triple finalité : **santé animale, sécurité des aliments et santé humaine.**

5/ ISOLEMENT LORSQUE VOUS INTRODUISEZ UN NOUVEL EQUIDE OU REINTRODUISEZ UN EQUIDE (ACHAT/RETOUR DE CONCOURS/PENSION ETC...) AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE

AIDE PEDAGOGIQUE : Expliquez brièvement au détenteur ce qu'on entend par isolement. Une question sera posée en amont pour savoir s'il s'agit d'un centre de reproduction (5.a). Si la réponse est « Oui », précisez au détenteur que les questions 5b

et 5c concernent l'éventuel effectif permanent et non les juments qui viennent au centre pour la reproduction.

OBJECTIF : L'objectif est de collecter des informations sur les habitudes du détenteur concernant les modalités pratiques mise en place lors de la l'introduction d'un équidé dans son effectif ; l'objectif est d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et d'apporter des conseils.

ELEMENTS DE REPONSE :

L'**isolement** se définit comme la séparation des sujets infectieux (atteints et suspects par présentation de signes évocateurs ou ayant été en contact avec le sujet atteint) ou ayant un statut sanitaire inconnu, pendant la période de contagion, dans des conditions visant à éviter toute possibilité de transmission directe ou indirecte de l'agent infectieux à des sujets réceptifs. Le détail des actions à mener va être abordé dans les questions suivantes.

6/SI VOUS FAITES UN ISOLEMENT, COMBIEN DE TEMPS DURE-T-IL ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Posez la question au détenteur s'il a répondu « toujours », « souvent » ou « parfois » à la question 5.b et/ou 5.c. DUREE MOYENNE EN JOURS

OBJECTIF : L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à l'importance de l'isolement lors de l'introduction d'un nouveau cheval. Il n'y a pas de réponse unique. Cette question doit servir à sensibiliser le détenteur sur les temps d'incubation des différentes maladies. **En profiter pour souligner le fait qu'un isolement trop court entraîne un risque de contamination pour les autres équidés !**

ELEMENTS DE REPONSE :

Maladie contagieuse	Temps d'incubation
Artérite Virale Equine	1 à 2 semaines (max 4 semaines)
Gourme	3 à 7 j.
Grippe équine	2 à 5 j.
Leptospirose	1 à 2 semaines
Rage	15 j. à 3 mois
Rhinopneumonie	Très variable : quelques jours (à plusieurs mois en raison de phénomène de latence et de réactivation à la faveur de stress)
Teigne	2 à 3 semaines

Le temps d'incubation correspond au temps écoulé entre l'infection d'un animal par l'agent pathogène et l'apparition des premiers symptômes.

7/ QUELLES MODALITES PRATIQUES METTEZ-VOUS EN PLACE LORS DE LA L'INTRODUCTION D'UN EQUIDE DANS VOTRE EFFECTIF ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Citez chaque item au détenteur en lui faisant décrire ce qu'il met en place, évaluez l'efficacité pour chaque item (S : satisfaisant, NS : non satisfaisant,

AA à améliorer) et formulez si nécessaire les conseils appropriés pour arriver à un niveau satisfaisant.

OBJECTIF : L'objectif de cette question est d'apprécier si les modalités mises en place sont adéquates et ainsi échanger avec le détenteur sur les bonnes pratiques lors de l'introduction d'un équidé et les erreurs à éviter.

ELEMENTS DE REPONSE :

Les bonnes pratiques lors de l'introduction d'un équidé sont :

- 1/organiser la structure d'isolement (bâtiment séparé physiquement des autres ou, à défaut, box démontable propre et désinfecté, paddock à plus de 300m des autres installations etc.) afin qu'elle soit autonome dans son fonctionnement,
- 2/utiliser du matériel dédié ou à usage unique (surchaussures, vêtement de protection jetable etc.), matériel de soin, balais, poubelle à crottins, pelles, seaux, licols clairement identifiés, etc.,
- 3/accès limité au personnel soignant uniquement (pédiluve et panneaux de signalisation),
- 4/mettre en place un protocole de nettoyage et désinfection (après la sortie de tout équidé de son box d'isolement),
- 5/ Mettre en place un circuit de soins (voir question 13).

N'hésitez pas à être plus précis et donner au détenteur des conseils plus personnalisés dans le tableau du questionnaire :

	S	AA	NS	Conseil(s)
Isolement				
Matériel réservé aux équidés isolés				
Accès réservé au personnel soignant				
Nettoyage désinfection des locaux et du matériel				
Circuit de soins				
Se référer à une procédure écrite existante sur les modalités de mise en quarantaine				

8/ SI VOUS NE METTEZ JAMAIS OU PAS SYSTEMATIQUEMENT UN ISOLEMENT EN PLACE, PRECISEZ POURQUOI ? (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

AIDE PEDAGOGIQUE : Les détenteurs qui auront répondu « TOUJOURS » ou « SANS OBJET » à la question 5.b et 5.c ne devront pas répondre à cette question. La question s'adresse aux détenteurs qui auront répondu « SOUVENT », « PARFOIS » OU « JAMAIS » à la question 5b et/ou 5c. (Laissez le détenteur répondre sans lui lire les réponses et

cochez-la (les) réponse(s) correspondante(s). Plusieurs réponses possibles. Le vétérinaire apportera des arguments pour lever les freins identifiés.

OBJECTIF : L'objectif de cette question est de mieux connaître les raisons pour lesquelles le détenteur ne met pas systématiquement en place un isolement et d'échanger avec le détenteur sur les bonnes pratiques et les risques, lorsque cet isolement n'est pas mis en place.

9/ A QUOI ALLEZ-VOUS ETRE VIGILANT(E), LE JOUR DE L'INTRODUCTION ET DANS LES JOURS QUI SUIVENT L'INTRODUCTION OU LA REINTRODUCTION D'UN EQUIDE DANS VOTRE STRUCTURE ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Laissez le détenteur répondre sans lui lire les réponses et cochez-la (les) réponse(s) correspondante(s). Plusieurs réponses possibles.

OBJECTIF : L'objectif de cette question est de connaître les habitudes du détenteur lors de l'introduction/réintroduction et de le sensibiliser à l'importance de cet isolement et aux signes d'appel à surveiller. Cette question doit permettre également de discuter des signes évocateurs de maladies contagieuses ou vectorielles et de l'informer sur l'importance de la surveillance de ces signes de ces lors de l'introduction d'un nouveau cheval.

ELEMENTS DE REPONSE :

Les éléments importants à surveiller
Comportement
Diarrhée, état des crottins
Etat général dont appétit, consommation d'eau, etc.
Ganglions
Problèmes de peau
Température
Toux, jetage, problèmes respiratoires
Vérifier que les vaccinations sont à jour

La surveillance de la température est particulièrement importante et permet une détection précoce de nombreuses maladies infectieuses.

10/ LORSQUE VOUS ACHETEZ OU VENDEZ UN EQUIDE, FAITES-VOUS REALISER UN TEST DE COGGINS POUR RECHERCHER UNE EVENTUELLE CONTAMINATION PAR LE VIRUS DE L'ANEMIE INFECTIEUSE ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Expliquez à quoi sert le test de Coggins si nécessaire.

OBJECTIF : L'objectif de cette question est de connaître les habitudes du détenteur concernant le test de Coggins et de le sensibiliser à l'utilité et à l'importance d'un tel test.

ELEMENTS DE REPONSE :

*L'anémie infectieuse des équidés est présente sur les 5 continents, causée par un virus de la famille des Retroviridae (même famille que le VIH). Elle est transmise principalement par piqûres de taons et par l'utilisation de matériel médical contaminé (d'où l'importance de l'utilisation de matériel à usage unique (seringues, aiguilles, etc.)). Le diagnostic est obtenu par sérologie (test de Coggins) et aucun vaccin n'est disponible à l'heure actuelle. L'anémie infectieuse se trouve sur la liste des **risques sanitaires de 1^{ère} catégorie**, elle est inscrite au Code Rural comme **vice rédhibitoire** sous sa seule forme sérologique (avec ou sans symptômes). La réglementation en vigueur (décret et arrêtés du 23 septembre 1992) prévoit la prise d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'infection (APDI) sur le seul résultat positif du test de Coggins avec marquage et abattage des équidés atteints. Le test de Coggins est obligatoire pour l'exportation vers la plupart des pays tiers.*

Actuellement la réglementation nationale impose des tests AIE pour les étalons utilisés en insémination artificielle. La plupart des stud-books imposent des tests sur les étalons utilisés en monte naturelle et les stud-books PS (Pur-sang) et AQPS (Autre que Pur-sang) imposent des tests pour les juments saillies par des PS/AQPS.

https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2018/12/SIRE-depistages_vaccinations_etatons_juments_MONTE_2019.pdf

Pourquoi faire un test de Coggins lors de l'achat d'un équidé :

- **La détection et l'éradication des cas positifs est le seul moyen d'éviter la contamination d'autres équidés car il n'existe aucun traitement.**
- **Le test permet de détecter des équidés contaminés (asymptomatiques ou non) lors de l'achat ; ce qui permet d'éviter de contaminer les autres équidés.**
- **Même sans symptôme, l'équidé contaminé par l'AIE peut-être une source de contamination pour les autres équidés**
- **Dans sa forme aiguë, l'équidé atteint d'AIE présentera des symptômes sévères : fièvre, anorexie, tachycardie, difficulté respiratoire, conjonctivite, anémie sévère, matières fécales striées de sang, hémorragies et pétéchies au niveau des muqueuses. La mort survient en quelques jours dans 80% des cas aigus.**

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AIE : <https://respe.net/maladie-equine/maladies-reglementees/anemie-infectieuse-des-equides/>

11/ UN EQUIDE A ETE CONFIRME ATTEINT D'UNE MALADIE CONTAGIEUSE SUITE A DES ANALYSES DE LABORATOIRE. QUE FAITES-VOUS ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Ne pas hésiter à rappeler la définition d'une maladie contagieuse (question 3). Ne pas montrer le schéma avant d'avoir posé la première question.

Cette mise en situation doit-être l'occasion d'un dialogue sur les mesures de biosécurité à mettre en place en cas de maladie contagieuse en s'appuyant sur le vadémécum. Le vétérinaire peut s'il le souhaite s'appuyer sur les questions b à e. N'hésitez pas à guider le détenteur, si nécessaire, pour répondre aux questions en vous aidant du vadémécum. Donnez-lui les bonnes réponses au fur et à mesure des questions.

OBJECTIF : L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à l'importance des mesures à mettre en place en cas de maladie contagieuse, en particulier à **l'importance du circuit de soin**, et de le guider pour le mettre correctement en œuvre.

ELEMENTS DE REPONSE :

a. Isolez-vous l'équidé ?

OUI TOUJOURS

b. Comment procédez-vous pour isoler l'équidé malade sur le schéma ci-dessous ?

Il faut commencer par isoler l'équidé malade dans le box à l'écart (box isolé) : ce box définit la **zone rouge (animaux atteints)**. Dans cette zone, il faudra du matériel, et si possible du personnel dédié. Du matériel à usage unique est conseillé, y compris pour la tenue du personnel ou tout au moins des vêtements dédiés à cette zone. Un pédiluve pourra aussi être installé devant la zone rouge.

c. Une fois que vous avez isolé l'équidé, identifiez les endroits (pré, écurie 1 et 2, sellerie, box isolé) qui sont dans la zone verte (indemne), orange (à risque) et rouge (contaminée).

Dans l'idéal, il faut du matériel, voire du personnel dédié pour chaque zone. Si pas de personnel unique, il faut une tenue vestimentaire dédiée à chaque zone.

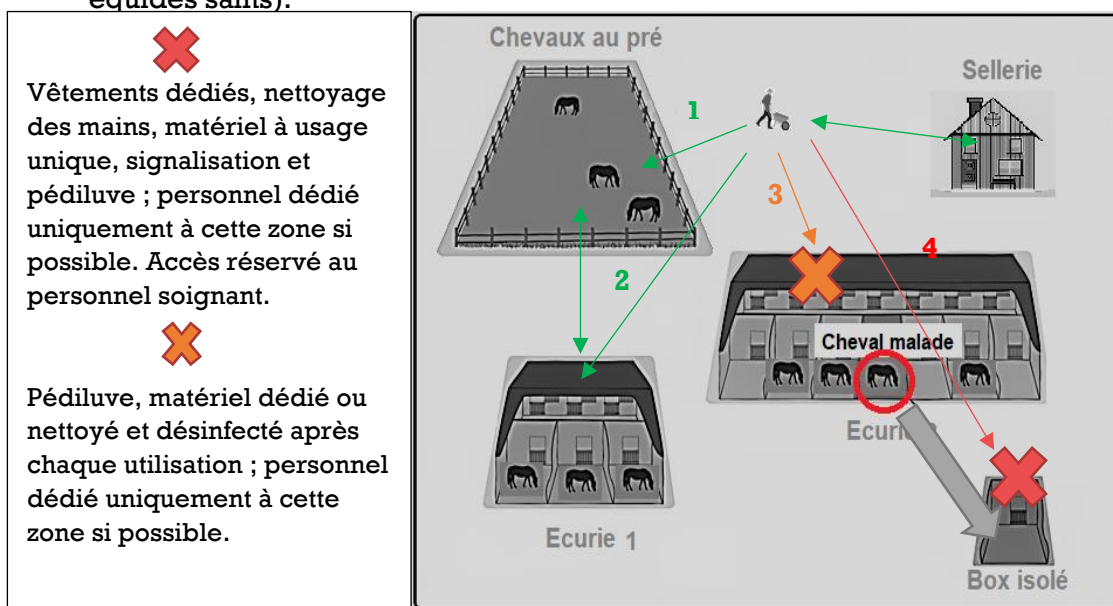
- Le **box isolé** est en **zone rouge**.
L'équidé malade, puis tous ceux qui développeront des symptômes (y compris hyperthermie) seront isolés et se trouveront donc en zone rouge.
- L'**écurie 2** où était stationné l'équidé malade représente la **zone orange**, à surveiller, car les équidés ont été en contact avec l'animal malade et sont donc potentiellement en incubation. Un pédiluve peut être installé au niveau de la zone orange également. Les **équidés suspects** (écurie où était l'équidé malade) se trouvent donc en zone orange.
- Les **équidés au pré et l'écurie 1** sont la **zone verte** car ces chevaux n'ont pas été en contact avec l'équidé malade et ne doivent pas l'être.
- La **sellerie** est en **zone verte**, et doit le rester. Pour cela, le matériel de soin qu'elle contient ne doit être utilisé que pour les zones vertes (et éventuellement orange), et être nettoyé et désinfecté après chaque série

de soins. L'idéal est que du matériel et du personnel soient dédiés à chaque zone. Tous les équidés qui ne sont pas malades et qui n'ont pas été en contact avec l'équidé malade se trouvent en zone verte. Cependant il est possible que la sellerie soit en **zone orange** : Par exemple, lorsqu'un filet contaminé est remis dans la sellerie avant identification d'un équidé malade. Pour que la sellerie redevienne une zone verte il faut tout nettoyer et désinfecter (selon procédures détaillées par la suite (question e.)).

d. Sur ce schéma, à quel endroit mettez-vous les pédiluves et les moyens de signalisation qui servent à indiquer l'accès réservé au personnel soignant ?

Un pédiluve doit être installé devant le box isolé ainsi que devant la zone orange. Les moyens de signalisation sont impératifs devant le box isolé. Un panneau "sens interdit" avec noté "accès réservé au personnel soignant" est une bonne signalisation. Insister sur le fait que les pédiluves doivent être renouvelés quotidiennement sinon ils deviennent des bouillons de culture !

e. Sachant que vous êtes le personnage au centre de l'image, dessinez à l'aide de flèches numérotées le circuit de soins (le parcours que vous effectuez pour passer d'un endroit à un autre sans risque de contamination des équidés sains).



Le circuit de soins se conduit comme suit :

- Sellerie : Le matériel doit être propre et désinfecté après chaque circuit s'il n'est pas dédié à chaque zone (question 12 pour quelques exemples de produits de nettoyage et désinfection).
- Zone verte en commençant par les populations plus sensibles (**chevaux au pré** surtout si juments gestantes et poulains), puis écurie verte. **Les équidés peuvent être conduits**

au pré vert également en évitant de passer devant les boxes rouges et oranges autant que possible.

- Zone orange
- Finir par la zone rouge si pas de personnel dédié, MAIS avec du matériel dédié à la zone rouge obligatoirement. Nettoyage et désinfection du matériel, des mains, changement de tenue, etc. sont obligatoires à chaque sortie de la zone.

En cas de suspicion (nouvel équidé en hyperthermie) :

- Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie.
- Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects.
- Isoler pour quarantaine les chevaux ayant été en contact avec l'animal suspect.
- Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation).
- Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure.

En cas de confirmation de maladie contagieuse⁴, les mesures ci-dessus doivent être renforcées en concertation avec le vétérinaire pour limiter la propagation de la maladie au sein de la structure et à l'extérieur :

- Isoler les animaux suspects (dès l'apparition d'une hyperthermie).
- Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif.
- Suivre la température de tout l'effectif pendant 1 semaine (période d'incubation)
- Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints).
- Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnels uniques.
- Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre la plupart des virus.
- Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- Arrêter les mouvements dans et hors de la structure
- Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- Désinfecter les vans et camions de transport

Ces mesures de prévention doivent continuer à être appliquées pendant 30 jours après constat du dernier symptôme de la maladie concernée.

⁴ <https://respe.net/prevention/fiche-technique-confirmer-dune-maladie/>

12/ APRES CHAQUE CONCOURS OU SORTIE A L'EXTERIEUR, NETTOYEZ-VOUS ET/OU DESINFECTEZ-VOUS VOTRE CAMION ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Laisser répondre le détenteur et cochez les cases correspondantes. Puis lui demander les produits qu'il utilise sans les noter. Ensuite lui expliquer la procédure pour un nettoyage/désinfection efficace.

OBJECTIF : L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à la possibilité de transporter une maladie contagieuse via un van/camion et de lui expliquer l'importance de nettoyer et désinfecter avec un produit adéquat son van/camion lorsqu'il revient de l'extérieur.

ELEMENTS DE REPONSE : Avoir une bonne hygiène des locaux et du matériel fait partie des mesures de biosécurité. Le nettoyage et la désinfection des camions et vans en font partie également et présentent un risque pour la biosécurité s'ils ne sont pas réalisés lors d'un retour sur le lieu de détention. En effet, un agent pathogène maintenu dans de bonnes conditions (humidité, fluides biologiques par exemple), peut survivre plusieurs jours dans le milieu extérieur et donc être contaminant. Une **phase de nettoyage préalable est obligatoire** pour permettre au produit désinfectant d'atteindre toutes les surfaces susceptibles d'héberger l'agent pathogène. Un respect strict du mode d'emploi du produit utilisé est aussi obligatoire. Il existe plusieurs produits efficaces ; ci-dessous une liste non exhaustive :

NOM DEPOSE	LABORATOIRE
AGRIGERM 1510 *	CEETAL
ASEPTOL Excellium	SYNTHESE ELEVAGE
DESOGERME MICROCHOC *	ACI
SANTERPEN 90	ACTION PIN
SEPTICID	QUALIAN
STERI-7XTRA CONCENTRE**	POMMIER NUTRITION
TH5	SOGIVAL
VIRAKIL NG	CEVA
VIRKON *	QUALIAN

Attention de respecter les conditions d'utilisation (temps de pose, nettoyage préalable et dilution)

*utilisation possible en présence d'animaux si respect des consignes d'utilisation

**action prolongée de 14 jours

13/ SELON VOUS, QUEL EST L'INTERET DE METTRE EN PLACE DES MESURES DE BIOSECURITE ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Expliquer en amont ce que sont les mesures de biosécurité (définition avant la question 5). Laisser le détenteur répondre sans lui donner les réponses et cochez les cases correspondantes. (Plusieurs réponses possibles).

OBJECTIF : L'objectif est de sensibiliser le détenteur aux nombreux avantages des mesures de prévention.

ELEMENTS DE REPONSE :

Améliorer le bien-être des animaux	X
Améliorer la santé de mes chevaux	X
Diminuer les pertes économiques	X
Diminuer le risque de transmission des maladies à d'autres écuries	X
Empêcher l' introduction d'une maladie présente à l'étranger sur le territoire français	X
Empêcher la transmission de la maladie aux autres chevaux présents dans l'écurie	X
Instaurer un climat de confiance avec les autres écuries	X
Continuer mes activités sportives ou autres activités	X
Autre (précisez) :	

Les mesures de biosécurité visent à prévenir au maximum l'introduction d'une maladie contagieuse (ou vectorielle) dans une structure ainsi qu'à limiter sa propagation au sein de l'effectif et hors de la structure. A titre individuel, elles permettent de limiter l'infection d'un animal, les symptômes s'il contracte la maladie, la dissémination de l'agent aux autres équidés de la structure (prévention sanitaire et médicale) et ainsi de préserver la santé mais aussi le bien-être des animaux. Elles permettent également de limiter les coûts directs (soins aux animaux malades) et indirects (limitation, voire arrêts des mouvements dans la structure : ouverture public, engagement concours, courses, etc.)

14/ FAITES-VOUS VACCINER L'ENSEMBLE OU SEULEMENT UNE PARTIE DE VOS EQUIDES CONTRE CES MALADIES ? (REPENDRE POUR CHAQUE MALADIE ET PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES A CHAQUE MALADIE)

AIDE PEDAGOGIQUE : Pour chaque maladie cochez « tous » ou « aucun » ou choisissez les catégories vaccinées : « ceux qui participent à des rassemblements » et/ou « les reproducteurs » et/ou « tous sauf les poneys » et/ou « autres », en fonction de la réponse donnée par le détenteur. Si le détenteur vaccine une autre catégorie d'équidés que celles pré-citées, cochez « Autre groupe d'équidés » et précisez laquelle.

Une réponse par ligne (**vérifiez les carnets de vaccination si nécessaire**).

OBJECTIF : Cette question a pour objectif d'identifier contre quelle(s) maladie(s) le détenteur vaccine ses équidés et quels équidés il vaccine (tous ou seulement une partie). A l'issue de cette question, le détenteur doit connaître les principales maladies

contagieuses et vectorielles contre lesquelles il existe une vaccination (=l'ensemble des maladies reprises dans le tableau).

ELEMENTS DE REPONSE :

Chez les équidés, il n'existe pas de vaccin contre toutes les maladies, notamment contre les herpès viroses autres que celles de type 1 et 4 (rhinopneumonie), les rhinovirus, adenovirus, rotavirus (vaccin existe à l'étranger), les encéphalites exotiques, la leptospirose, les piroplasmoses, la maladie de Lyme, l'anaplasmose, etc...

OBJECTIF 3

Sensibiliser le détenteur à l'intérêt de la vaccination

15/ A QUEL AGE LA VACCINATION VOUS SEMBLE-T-ELLE PERTINENTE (UNE REPONSE PAR LIGNE) ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Demandez au détenteur de choisir pour chaque âge du tableau si la vaccination est : « pas pertinente », « peu ou pas toujours pertinente » ou « très pertinente ».

OBJECTIF : L'objectif de cette question est d'expliquer au détenteur que la vaccination est pertinente à différents stades physiologiques et qu'elle est à démarrer à 6 mois compte tenu de l'état actuel des connaissances.

ELEMENTS DE REPONSE :

	Pas pertinente	Peu ou pas toujours pertinente	Très pertinente
Avant 6 mois		X	
A 6 mois			X
Avant 3 ans			X
Entre 3 ans et 20 ans			X
Après 20 ans			X

Pour les plus jeunes, il convient de les vacciner le plus tôt possible, tout en n'entrant pas en compétition avec les anticorps maternels. Une vaccination à partir de 2 mois a été suggérée, mais des études récentes tendent à montrer que la mise en place de la protection vaccinale sur des individus de 2 à 6 mois est variable d'un individu à l'autre et que la protection peut ne pas se mettre en place. Il est donc préconisé, dans l'état actuel des connaissances, de démarrer la vaccination à 6 mois, ou si une vaccination est entamée avant 6 mois, de renouveler la primovaccination à partir de 6 mois.

ATTENTION : La vaccination avant 6 mois n'est donc pas contre-indiquée si la jument a été mal vaccinée ou si la prise de colostrum ne s'est pas faite correctement ou lors d'une situation épidémiologique défavorable (voir également courbe de l'interférence avec les anticorps maternels question 18).

Pour une bonne protection vaccinale d'une population vis-à-vis d'une maladie, il faut qu'à minima 80% de la population soit vaccinée. La vaccination doit donc concerner tous les individus, en particulier :

- les individus les plus sensibles (système immunitaire moins performant), à savoir les jeunes, les individus âgés, les juments gestantes,
- les équidés participant à de nombreux rassemblements et/ou se déplaçant beaucoup (manifestations équestres, concours, courses, reproduction, etc.).

La **vaccination**, une fois mise en place, doit être **suivie strictement** (rappels suivant protocole) ; **dans le cas contraire, l'animal n'est plus correctement protégé et il faudra renouveler la primo vaccination.**

16/ SI CERTAINS DE VOS EQUIDES NE SONT PAS VACCINES CONTRE LE TETANOS, LA GRIPPE ET/OU LA RHINOPNEUPONIE, QUELLES EN SONT LES RAISONS ? (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

AIDE PEDAGOGIQUE : Echanger avec le détenteur pour savoir quels équidés ne sont pas vaccinés, et pour quelles raisons.

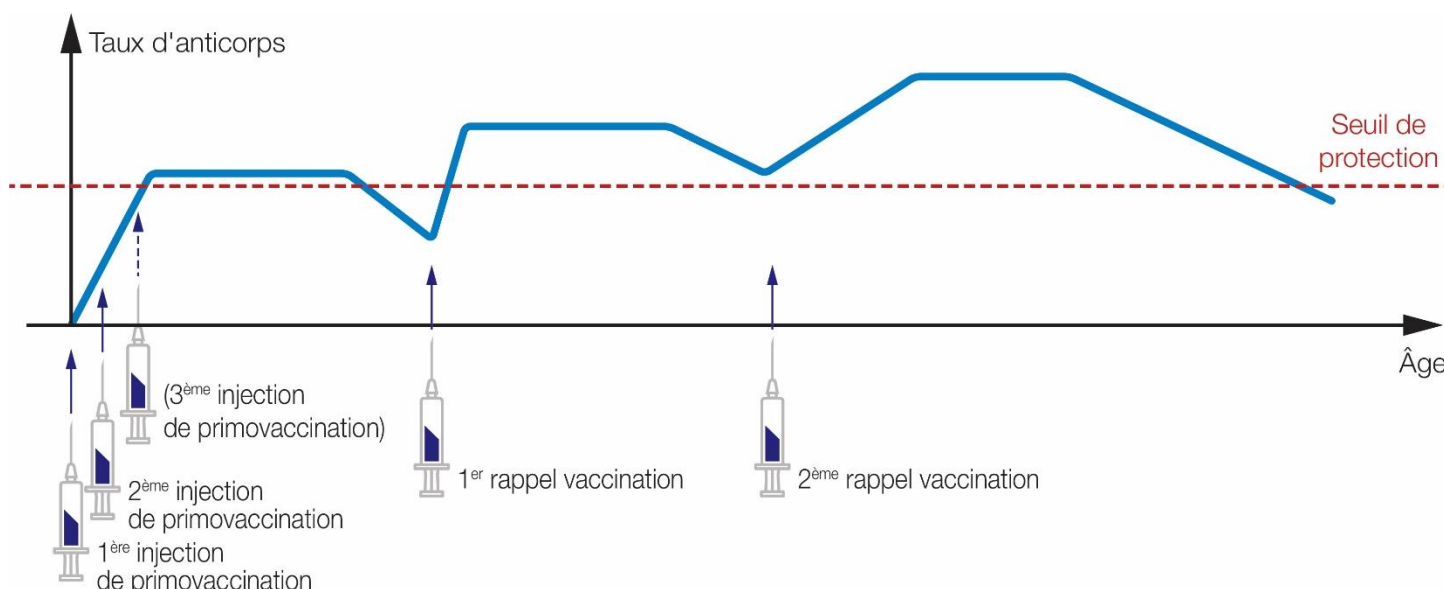
OBJECTIF : Cette question a pour objectif d'identifier les barrières à la vaccination et discuter avec le détenteur des avantages et des limites de la vaccination

17/ SERIEZ-VOUS CAPABLE DE BRIEVEMENT EXPLIQUER LE PRINCIPE DE PRIMO VACCINATION ?

AIDE PEDAGOGIQUE : Laisser le détenteur expliquer brièvement ce qu'est la primo vaccination s'il répond « oui » ou « partiellement ». Ensuite expliquez au détenteur le principe de la primovaccination en utilisant les deux schémas. Le détenteur doit pouvoir comprendre grâce à vos explications le rapport entre vaccination et protection contre les maladies et comprendre l'importance de la primovaccination et l'intérêt du respect des protocoles vaccinaux. (Les schémas sont une représentation générale de l'évolution des anticorps suite à la vaccination. Ils sont utilisés à titre indicatif).

OBJECTIF : Cette question a pour objectif de faire connaître au détenteur le principe de primovaccination et lui faire comprendre son importance.

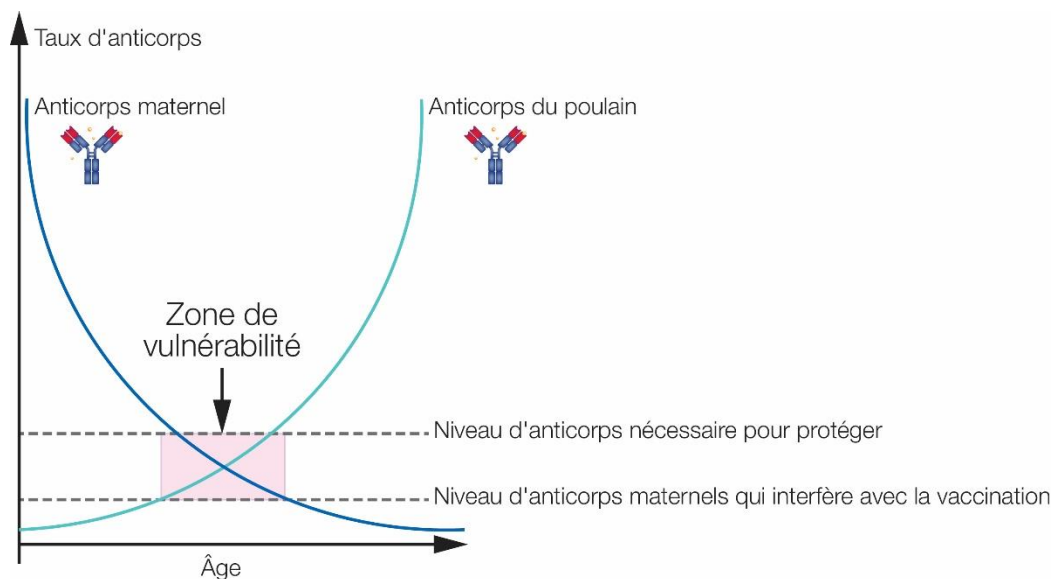
ELEMENTS DE REPONSE :



Le schéma 1 (schéma plus grand en fin de document)

La primo vaccination est la phase du protocole qui permet de mettre en place la protection chez l'équidé. Elle se compose de 2 ou 3 injections à intervalles définis. Des rappels sont ensuite à effectuer à intervalles réguliers, définis eux aussi dans le protocole vaccinal du vaccin. S'ils ne sont pas respectés (oubli, décalage, etc.), la protection n'est plus efficace, et pour la remettre en place, il faudra de nouveau procéder à une primovaccination.

<https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/soin-prevention-et-medication/prevention/vaccinations.html>



Le schéma 2 (schéma plus grand en fin de document)

La protection du poulain à la naissance dépend des anticorps contenus dans le colostrum. Les anticorps maternels vont interférer avec la vaccination si leur concentration est trop élevée. Il faut donc attendre que leur concentration soit suffisamment faible pour vacciner le poulain. Il est en effet difficile d'évaluer cette zone d'interférence. En cas de vaccination trop précoce : les anticorps maternels bloquent les effets du vaccin. En cas de vaccination trop tardive : Il y a une période à risque où le jeune n'est plus protégé.

https://equipedia.ifce.fr/fileadmin/bibliotheque/3._Guide__pocket_et_autres_pdf/3.6._Articles_equ_idee/equidee-age-et-anticorps-maternel-2-facteurs-contre-la-grippe-equine-chez-le-poulain-07.17.pdf

Concernant les protocoles :

La vaccination grippe commence par une primovaccination comprenant 2 injections à 1 mois d'intervalle, puis une 3^{ème} entre 5 et 6 mois. Des rappels sont faits ensuite tous les ans ou tous les 6 mois.

La vaccination HVE 1/4 comporte une primovaccination avec 2 injections à un mois d'intervalle, puis ensuite des rappels annuels, même si actuellement il est fortement recommandé de passer à des rappels tous les 6 mois.

Pour les obligations réglementaires pour les chevaux de courses : <http://www.france-galop.com/fr/content/du-nouveau-dans-le-code-des-courses>
<https://www.letrot.com/fr/documentation-code-des-courses>

ATTENTION : Ces protocoles peuvent avoir des variantes en fonction du vaccin utilisé (selon le laboratoire fournisseur) ou du stade physiologique (reproducteurs). Chaque vaccin a son propre mode d'emploi établi dans des conditions strictes. Pour qu'un équidé soit correctement vacciné contre une maladie donnée, le protocole de vaccination présent dans le mode d'emploi du vaccin doit être respecté strictement.

18/ IL Y A UNE EPIZOOTIE DE GRIPPE DANS MON EFFECTIF, MON EQUIDE EST VACCINE, IL NE MONTRE PAS DE SIGNE DE MALADIE, PEUT-IL TRANSMETTRE LE VIRUS A L'EXTERIEUR ? EXPLIQUER AU DETENTEUR L'INTERET DE LA VACCINATION COLLECTIVE A PARTIR DU SCHEMA

AIDE PEDAGOGIQUE : Poser la question 18.a au détenteur. Expliquez pourquoi « oui » est la bonne réponse et passez à l'exercice 18.b.

OBJECTIF : Ces questions ont pour objectif de mieux faire comprendre au détenteur l'intérêt de la vaccination collective.

ELEMENTS DE REPONSE :

Question 18.a Il y a une épizootie de grippe dans mon effectif, mon équidé est vacciné, il ne montre pas de signe de maladie, peut-il transmettre le virus à l'extérieur ?

- | | |
|----------------|-------------------------------------|
| Oui | ☒ |
| Non | ☐ |
| Je ne sais pas | ☐ |

La vaccination a pour but d'atténuer les symptômes et limiter l'excrétion de l'agent infectieux. Dans le cas de la vaccination grippe, les symptômes peuvent être totalement absents chez un cheval vacciné, mais pas l'excrétion virale. L'équidé peut donc excréter du virus « au bout du nez » et être contagieux tout en semblant être en pleine forme.

Question 18.b (Des schémas en couleur sont disponibles à la fin du vadémécum)
Ceci est la réponse du quizz en début de questionnaire !

Le **schéma 1** montre deux populations avec un taux de vaccination différent (chevaux **vaccinés en noir**, chevaux non vaccinés en **blanc**) :

- une population vaccinée à plus de 80%
- une population vaccinée à moins de 25%

Le **schéma 2** montre la réaction de ces deux populations vis-à-vis de l'introduction d'un agent pathogène contagieux. Les chevaux gris sont ceux qui sont atteints par la maladie, et présenteront des symptômes, les chevaux noir sont ceux que le vaccin protège contre

la maladie, les chevaux gris et noirs, ceux que le vaccin protège partiellement (plus ou moins selon les individus).

- dans la **population vaccinée à plus de 80%**, les chevaux malades sont très peu nombreux, **quelques individus sont atteints mais de façon modérée** et il y a parfois des chevaux non vaccinés qui pourront échapper à la maladie.

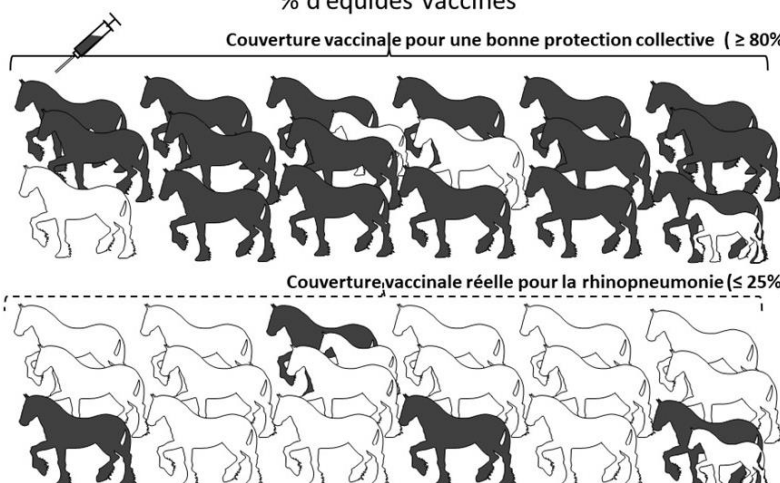
La vaccination de la population équine vis-à-vis de la grippe répond à ce schéma. Elle atteint un taux de plus de 90%, ce qui explique le peu de cas recensés en France, voire l'absence de cas pendant quelques années. Même vis à vis d'une souche différente de celles circulant actuellement, comme pour les foyers détectés en 2019, le taux élevé de vaccination explique le nombre modéré d'équidés atteints par rapport à celui d'autres pays européen (où la vaccination est bien moins répandue) ainsi que le peu d'équidés présentant des symptômes importants (la majorité a uniquement présenté de l'hyperthermie).

- la **population vaccinée à moins de 25%** réagit de façon complètement différente avec une **majorité d'équidés non vaccinés malades** et les **individus vaccinés qui vont montrer des symptômes modérés, mais globalement plus marqués que dans une population vaccinée à 80%**.

Maladie contagieuse et Vaccination :
% d'équidés vaccinés

Couverture vaccinale pour une bonne protection collective ($\geq 80\%$)

Couverture vaccinale réelle pour la rhinopneumonie ($\leq 25\%$)



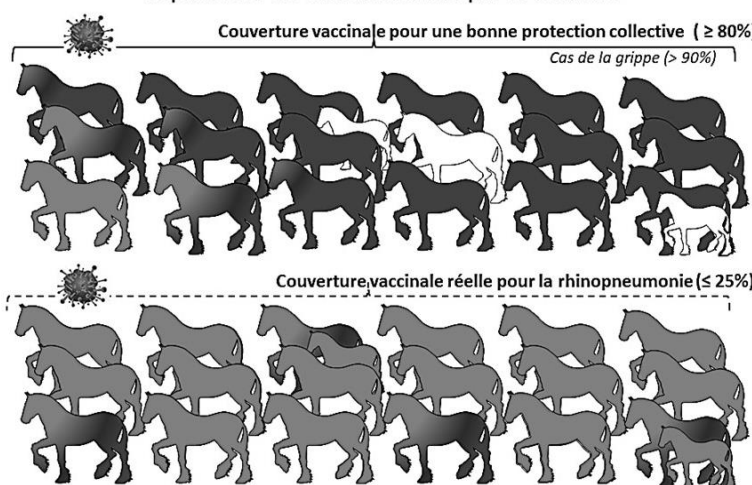
Romain Paillot, Labéo

Maladie contagieuse et Vaccination :
impact lors de contamination par la maladie

Couverture vaccinale pour une bonne protection collective ($\geq 80\%$)

Cas de la grippe ($> 90\%$)

Couverture vaccinale réelle pour la rhinopneumonie ($\leq 25\%$)



Romain Paillot, Labéo

Conclusion : Pour protéger la filière équine, la vaccination est un élément clé de prévention. Pour une meilleure connaissance de la situation sanitaire vis-à-vis des maladies contagieuses et vectorielles, le détenteur peut s'abonner aux alertes du R. et déclarer les cas (<https://respe.net/vigirespe/>).

20

RETOUR DE VISITE

N'oubliez pas de demander au détenteur de répondre aux questions sur le retour de visite et d'ajouter des **recommandations spécifiques pour le détenteur** en fin de visite sur des points qui vous paraissent important en fonction du déroulement de la visite.

Pour la question : **AIMERIEZ-VOUS QU'ON FASSE UNE MISE EN SITUATION DE FOYER CONTAGIEUX CHEZ VOUS A TITRE D'ENTRAINEMENT ?**

AIDE PEDAGOGIQUE : Selon les réponses apportées au questionnaire, il peut être intéressant de proposer une mise en situation avec le détenteur ultérieurement (lors d'une visite dédiée, dans le cadre du BSE, etc.) pour expliquer au détenteur comment il peut mettre en place de façon pratique la gestion d'un foyer de maladie contagieuse dans sa structure : mise en place de l'isolement, du circuit de soins etc.

OBJECTIF : Faire connaître au détenteur cette possibilité et en expliquer les avantages. S'il est confronté à la situation, le détenteur saura mieux réagir, en particulier en attendant son vétérinaire. Cette mise en situation n'est pas à réaliser le jour de la visite mais à programmer ultérieurement.

Une fois la visite effectuée, vous devez vous rendre sur le site de téléprocédure pour la valider. 10% des visites (tirées au sort) devront être enregistrées sur le site de téléprocédure (enregistrement de l'intégralité des questions soumises à analyse statistique).

S'il n'a pas été possible de réaliser cette visite (refus du détenteur, détention de moins de 3 équidés, etc.), vous devez également vous rendre sur le site de téléprocédure pour le signaler.

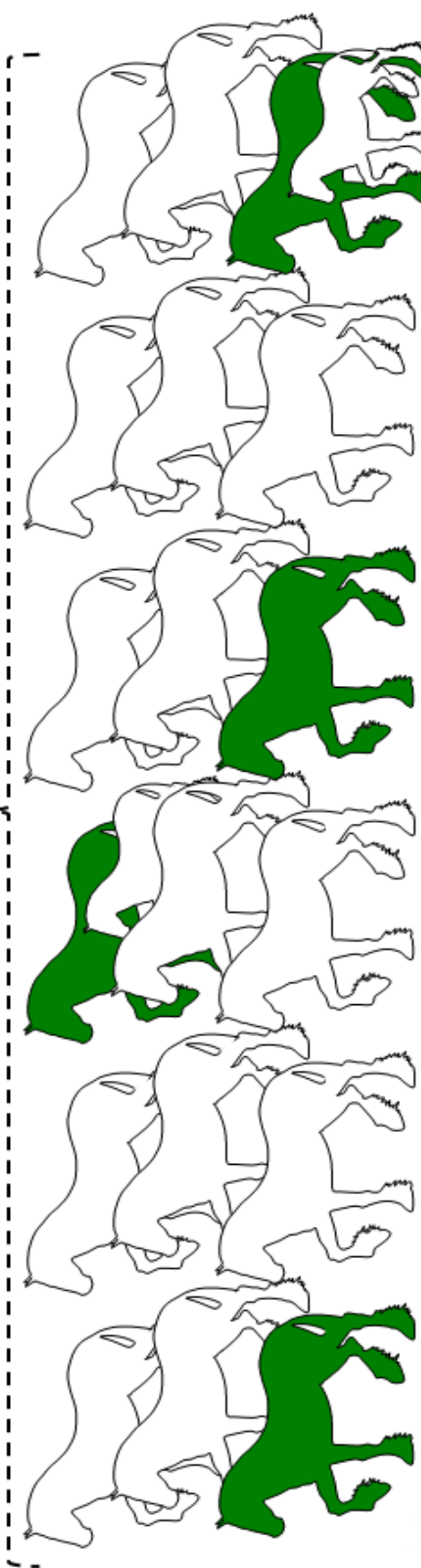
N'hésitez pas à consulter le tutoriel relatif à la téléprocédure. Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre DDPP ou de votre OVVT qui pourront vous aider dans cette démarche.

Maladie contagieuse et Vaccination :

% d'équidés vaccinés



Couverture vaccinale réelle pour la rhinopneumonie ($\leq 25\%$)



Maladie contagieuse et Vaccination : impact lors de contamination par la maladie



Couverture vaccinale pour une bonne protection collective ($\geq 80\%$)

Cas de la grippe ($> 90\%$)



Couverture vaccinale réelle pour la rhinopneumonie ($\leq 25\%$)



